

OBJECTIFS

Ce cursus vise à former des collaborateurs de l'entreprise ou consultants extérieurs spécialisés dans le domaine de la construction, combinant à la fois des compétences en économie de la construction, en gestion de projets et en conception environnementale.

Le cahier des charges en ligne de mire, il est garant de la faisabilité technique du projet, mais aussi du respect des délais et des coûts de construction, ainsi que des normes environnementales et de sécurité

Au terme de la formation, le participant sera capable de :

- Mener des analyses économiques approfondies des projets de construction en y intégrant l'évaluation des coûts élargis à l'analyse du cycle de vie (ACV), associant également les technologies permettant d'atteindre la décarbonation 2050.
- Prendre en charge la gestion de projets de construction, depuis la planification initiale jusqu'à la réalisation finale. Cela comprend la coordination des équipes de travail, la gestion des budgets et des ressources, ainsi que le suivi de l'avancement des projets pour s'assurer qu'ils respectent les délais et les objectifs fixés
- Promouvoir la qualité environnementale dans les projets de construction. Cela peut impliquer l'intégration de pratiques de construction respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation de matériaux recyclés, l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments, la réduction des déchets de construction, et la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'eau et de l'énergie.
- Maîtriser et mettre en application les normes et réglementations en matière de construction durable en s'assurant que les projets respectent les exigences légales et réglementaires dans une démarche environnementale.
- Proposer des solutions allant au-delà de ces exigences pour promouvoir des pratiques exemplaires

- Conseiller les clients et les parties prenantes sur les meilleures pratiques en matière de construction durable et d'économie d'énergie
- Communiquer de manière claire et persuasive les avantages économiques et environnementaux de ces pratiques, ainsi que de proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques des projets.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les titulaires d'un Bachelor Economiste chargé de projets construction en environnement propre et économie durable peuvent exercer :

> **En tant que salarié, dans :**

- Des entreprises de construction pour gérer les aspects économiques et environnementaux de leurs projets. Ils peuvent être responsables de l'intégration de pratiques durables dans les projets de construction, de la gestion des coûts et des budgets, et de la coordination des équipes de travail.
- Des entreprises de conseil en conception environnementale pour aider les clients à mettre en œuvre des pratiques durables dans leurs projets de construction en apportant des solutions en matière de construction durable, réalisant des analyses économiques des projets et en aidant les clients à se conformer aux normes et réglementations dans la démarche environnementale.
- Des agences gouvernementales pour travailler sur des projets de construction financés par le gouvernement, conseiller les décideurs politiques sur les meilleures pratiques en matière de construction durable, et aider à élaborer des politiques et des réglementations visant à promouvoir la qualité environnementale des bâtiments.
- Des organisations à but non lucratif pour travailler sur des projets visant à promouvoir la construction durable, à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux, et à encourager l'adoption de pratiques durables dans le secteur de la construction.

> **En tant que travailleur indépendant dans un cadre d'exercice libéral, après plusieurs années d'exercice professionnel salarié.**

POURSUITE D'ÉTUDES

L'AFIP propose la formation suivante :

Mastère « Expert en digitalisation et exploitation des bâtiments »

MODALITÉS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation de la formation

Année 3 en alternance

Moyens pédagogiques :

- Séances de formation en salle,
- Exposés théoriques,
- Études de cas concrets,
- Ateliers,
- Laboratoires informatiques.

Encadrement :

- L'équipe pédagogique est encadrée par un(e) responsable de filière,
- Les enseignements techniques sont dispensés par des professionnels en activité.

Suivi pédagogique et évaluation :

- Évaluation des acquis tout au long de la formation au travers de contrôles sur table, de mises en situation, de dossiers à réaliser.

Validation du parcours selon modalités d'examen.

Taux d'obtention du diplôme/Titre	Taux de présentation aux examens	Taux de poursuite d'études	Taux d'interruption en cours de formation	*Taux d'apprenants en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation
Non évalué	Non évalué	-% ⁽¹⁾	Non évalué	-% ⁽¹⁾
Nombre de classes par année	Effectif maximum par classe	Possibilité de VAE	Possibilité de validation par bloc de compétence	En savoir +
2	30	Nous consulter	Nous consulter	

Chiffres 2023

PROGRAMME

PROCÉDURE D'ADMISSION

Candidature en ligne sur notre site internet www.afip-formations.com via l'onglet « Candidater ».
Tests de sélection, entretien de motivation et étude du dossier par la commission d'admission.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour accéder à la 3^{ème} année du cycle de formation, le participant doit avoir été titulaire :

- Brevet de Technicien supérieur en Étude et économie de la construction (EEC),
- D'un diplôme de niveau 5 (bac +2) dans le domaine de la formation.

Qualités du candidat attendues :

- Qualité relationnelle et aptitude à travailler dans un groupe, mais aussi en autonomie,
- Rigueur et organisation,
- Sens des responsabilités et esprit d'initiative,
- Qualités rédactionnelles,
- Aptitudes à la communication et à la vente.

VOIES D'ACCÈS

Année 3 en alternance :

- Salarié en contrat de professionnalisation,
- Salarié en contrat d'apprentissage,

VAE (Nous consulter).

VALIDATION

Titre d'école de niveau 6, « Economiste chargé de projets construction » en environnement propre et économie durable »..

Organisme certificateur : AFIP

Modalités d'obtention du titre

> Par la voie de la formation continue :

La certification s'obtient par la capitalisation du contrôle continu et la validation des 5 blocs de compétence. Elle fait l'objet de soutenances orales devant jury à partir de mises en situation professionnelle et/ou d'études de cas.

1. Le CCF représente 30% de la certification, en effet, toutes les notes de toutes les matières seront prises en compte.

2. Les 5 blocs de compétences sont validés par une soutenance et représente 40% de la certification.

3. Le rapport de mission, soit 30% de la note globale, qui a pour but la présentation d'une mission d'envergure avec des résultats opérationnels concrets

ANNÉE 3

Économie de la construction en phase conception

> ATTIC+

Gestion de projets

- > Ordonnancement
- > Rétroplanning
- > Management des risques

Conception environnementale

Gestion immobilière

Droit & urbanisme

- > Droit du travail
- > Droit fiscal
- > Gestion de patrimoine

Prévention, santé, sécurité

Gestion des déchets / Réemploi

Anglais

CAO/BIM

- > Autocad
- > Revit

